



Garde enfant et pas de jugement

Par **celdabilly**, le **26/12/2014** à **16:23**

Bonjour,

Je suis séparée du père de ma fille. (nous étions pacsés mais nous ne le sommes plus à ce jour). Ma fille a 16 mois.

J'ai envoyé une requête au juge des affaires familiales afin qu'il puisse y avoir un écrit officiel concernant le mode de garde. (nous sommes en garde alternée jusqu'à ce jour).

Voici mes questions :

- A t-on le droit de ce mode de garde en dessous de 3 ans?
- Le papa va vivre à l'étranger mais nous n'avons pas encore eu de rdv : que dois je faire si je n'ai pas le rdv à temps? peut-on formaliser cela par un écrit ? Comment se calcule la pension si le papa est parti ? dois-je lui imposer un montant au hasard si nous n'avons pas eu de rdv?

Merci d'avance pour vos lumières.